



5, impasse des Prunelles
F-67820 Wittisheim
TEL. +33 6 81 485 539
TEL. +33 6 25 942 029
e-mail : info@objektifgazete.fr



www.objektifgazete.fr

BANQUE POPULAIRE D'ALSACE: N° compte: IBAN: FR76 17 60 7000 0170 2144 9586 561 SWIFT(BIC): CCBPFRPPSTR

BON DE COMMANDE POUR PUBLICITE ET ANNONCES

Ordre d'insertion N°

Tenant lieu de facture

Raison social.....
Représenté par M.....
Adresse.....
Ville.....
Tél. Fax.....
E-mail..... web.....

Surface.....
Nombre et mois de parution.....

Prix H.T.
TVA 19,6%

TOTAL T.T.C.

Signature et cachet de l'annonceur:

TARIFS(H.T.)

	<u>Intérieure:</u>	<u>Couverture:</u>
1/1 page:	500€	1000€
1/2 page:	350€	700€
1/4 page:	150€	300€
1/8 page:	75€	-----

Petite annonce:

1/16: 25€ (sans photo, sans image)
1/8: 50€ (sans photo, sans image)

Les pages de couverture
doivent être réservées 3 et 4
mois à l'avance

TVA 19,6% en sus.

Les dimensions :

1/1: 25,5 x 35,5 cm
1/2: 25,5 x 17,5 cm
1/4: 12,5 x 17,5 cm
1/8: 12,5 x 08,5 cm

Objektif est un journal
mensuel d'infos, d'annonces
et de publicités. Le journal
existe depuis septembre
2005 et paraît régulièrement
chaque mois.
Le tirage est de 15 000
exemplaire par mois.

NOTES:

.....
.....
.....
.....

à le.....

Règlement :

CONDITIONS D'EDITION

Les frais de typons, maquettes, photogravures sont à la charge des annonceurs. Tous les documents doivent être remis dans les délais à la maison d'Édition. L'annonceur est responsable des textes donnés à l'insertion. La justification des textes insérés se fera par l'envoi d'un exemplaire. L'éditeur ne peut être tenu responsable, ni tenu à dommages et intérêts à raison d'erreurs ou omission dans la composition des annonces. Les emplacements sont attribués suivant les nécessités de la mise en page. Le non-retour des bons à tirer par l'annonceur ne constitue pas une clause de non-validité. Toute réservation de surface est à régler à la signature du présent ordre: les frais supplémentaires seront facturés à parution. Toutes contestations ou litiges résultant du présent ordre sont de la compétence des Tribunaux de Strasbourg.